

Régimes complémentaire RCO et Invalidité décès RID Taux de cotisations 2023

	RCO	RID
Assiette des cotisations	Les commissions et rémunérations brutes déclarées aux Contributions Directes pour l'année précédente dans la limite d'un plafond (550.521 €) *	
Taux de cotisations créateur de droits	6,30 %	0,7 %
Concours conventionnel des compagnies mandantes	2,50 % des commissions brutes plafonnées	Aucun
Taux d'appel	121,6 %	100 %
Taux de cotisation effectif	7,66 %	0,7 %

* **Hormis la 1^{ère} année :** L'assiette prise en compte est égale au PASS (43 992 €) et proratisée à effet du 1^{er} jour du mois de votre nomination.

